



Décision de radiodiffusion CRTC 2016-161

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 9 février 2016

Ottawa, le 28 avril 2016

WIN HDTV (Canada) Inc.

L'ensemble du Canada

Demande 2016-0129-5

Ajout de Charming China Entertainment à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution*

1. Le Conseil **approuve** la demande de WIN HDTV (Canada) Inc. (WIN HDTV), en tant que parrain canadien, en vue d'ajouter Charming China Entertainment à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande. La [liste](#) révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, et peut être obtenue en version papier sur demande.
2. WIN HDTV décrit Charming China Entertainment comme un service d'intérêt général de langue mandarine en ondes 24 heures sur 24 mettant en vedette des émissions de divertissement populaires diffusées par CCTV et d'autres stations de télévision par satellite de premier rang en Chine continentale. Sa programmation comporte des nouvelles portant sur le divertissement, des émissions de télé-réalité, de jeux, de sport et des émissions-débats, ainsi que des émissions sur la vie en famille et des émissions de rencontre. Son auditoire cible serait principalement la communauté de langue mandarine.
3. Tel qu'énoncé dans les avis publics de radiodiffusion 2004-96 et 2008-100, en principe, toutes les demandes d'ajout à la liste d'un service non canadien d'intérêt général en langue tierce seront approuvées, pourvu qu'elles respectent, le cas échéant, les exigences imposées par le Conseil.

Secrétaire générale

Documents connexes

- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs – politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008*

- *Améliorer la diversité des services de télévision en langues tierces – Approche révisée à l'égard de l'évaluation des demandes d'ajout de services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique, avis public de radiodiffusion*
CRTC 2004-96, 16 décembre 2004